



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) SAINT-PIERRE

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale s'est dotée dès 2009 du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de sauvegarde prises pour faire face à toute situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Cet D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



Le maire de Saint-Pierre

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

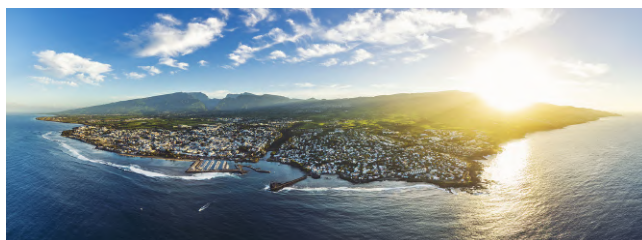
-  Inondation
-  Submersion marine
-  Feux de forêts
-  Mouvement de terrain
-  Séisme
-  Transport de matières dangereuses
-  Pandémie
-  Cyclone
-  Volcan

GÉORISQUES



LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 18 arrêtés CatNat **Inondation**
- 3 arrêtés CatNat **Mouvement de terrain**





LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels téléphoniques



Porte à porte
Site internet de



la commune



Haut-parleurs



Réseaux sociaux



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'hébergement d'urgence suivants :



Ecole Pablo Picasso, école Charles Cros, école Jacques Prévert, école Raymond Mondon, école Ambroise Vollard, école Louis Aragon, école A. Césaire, école Eugène Dayot, école Benjamin Moloise, école Joli Fond (A. Isautier F. Dolto), école Jean Albany, Case Bassin Martin. Plus exceptionnellement le Gymnase N. Mandela, centres d'hébergement de masse et de Vie (insuffisants respiratoires).



LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : **0262357800/8700-(Ast WE)0692761678**



Intercommunalité / EPCI : **0262499600**



Pompiers : **18 ou 112**



Police / Gendarmerie : **17**



Police municipale : **0262323200 - 0692910392**
(Astr) **0692855317**



Site commune : www.saintpierre.re/



Préfecture : www.reunion.gouv.fr



Inforoute : [google trafic](#) (vérifier radiers fermés)



Météo France : www.meteofrance.re/fr



Vigicrues : www.vigicrues-reunion.re



Réunion1ere : **90.7 ou 87.8 FM**
1215 kHz et 666kHz AM



Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles réglé sur Radio 1ere.



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin. Si votre habitation ne vous protège plus, **appelez la mairie pour être évacué.**



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'hébergement.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Ne traversez aucun radier ou passage à gué. Éloignez-vous des ravines, bras et rivières, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.



LES SECTEURS EXPOSÉS

Rives des ravines, bras, et rivières (ex rivivère d'Abord à Bassin Plat et embouchure en mer, Ravines Blanche, Concessions, Cabris, 3 Mares...). Talwegs pluviaux, et points bas topographiques



LE RISQUE SUBMERSION MARINE

Une **submersion marine** correspond à une inondation temporaire même brève de la zone côtière par la mer en raison de conditions météorologiques marines défavorables (surcote, fortes vagues, éventuels forts vents aggravant). Elle engendre l'inondation des terrains situés évidemment en-dessous du niveau de la mer, mais surtout ceux de quelques mètres au-dessus, si des projections d'eau marine franchissent des ouvrages de protection. Le choc des vagues à la côte peut également avoir un impact fort sur les ouvrages et enjeux côtiers.

Ce phénomène peut avoir **des conséquences graves pour la population, les biens** (destruction des installations portuaires, inondation de quartier d'habitations, etc.) **et/ou l'environnement** (destruction des plages, mammifères marins échoués, etc...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation du lieu (portail électrique, volets roulants...).

Protégez les biens susceptibles d'être submergés ou emportés.



Disposez d'un poste radio à piles (Réunion1ere).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile. En cas d'obligation de déplacement, évitez le rivage de la mer.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, les mesures de sécurité sont activées.



Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures basses.



Coupez le gaz et l'électricité.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur et montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Ne téléphonez pas. Libérer les lignes pour les secours.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Aérez et désinfectez les pièces. Sèchez dès que possible.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ÉVENTUELLEMENT AFFICHÉES SUR PLACE ET CELLES DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE FEUX

Un incendie de broussailles ou de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue végétale. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période sèche précédant les 1^{ère} pluies d'été, est la plus propice. La **propagation de l'incendie** est principalement déterminée par **le type de végétation** (les champs de canne à sucre, les savanes, forêts sèches sont les formations végétales les plus exposées), **les conditions météo (vent fort, forte chaleur), les mégots de cigarettes et le relief accentuent le risque.**

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de broussailles ou de forêt.

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

** La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM.*



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accrochez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU :



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



Écoutez la radio (Réunion 1ère).

APRÈS



Faites l'inventaire des dégâts.



Aérez les pièces.

Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

LES SECTEURS EXPOSÉS

Toute zone de culture ou à végétation sèche, et spécialement près de voies de passage de piétons ou d'automobiles les zones habitées sous le vent de ces zones.



LE RISQUE CYCLONE

Un cyclone est un phénomène atmosphérique en rotation autour d'une basse pression qui généralement se développe dans les zones tropicales sous une forme quasi circulaire au centre duquel siège une zone de vent calme nommée l'œil. La masse nuageuse peut s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres de diamètre et se caractérise par des vents variant fortement en force et en direction (rafales pouvant dépasser 300km/h), d'intenses précipitations et d'un risque de submersion du littoral.

Ces phénomènes peuvent engendrer des dégâts majeurs pour les personnes, les biens et l'environnement.

La saison cyclonique à La Réunion s'étend de mi-novembre à fin avril, c'est à dire lorsque les conditions dans l'Océan Indien sont les plus favorables à la formation d'un cyclone.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT – PRÉPAREZ-VOUS

PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE (Soyez attentifs -72h menace)



Tenez-vous informé, en écoutant la radio Réunion 1ere et les bulletins de Météo-France Réunion.



Ne planifiez pas d'activité extérieure, sinon faite le choix d'un hébergement de proximité.



Constituez un sac d'urgence (trousse de premiers secours, piles, radio, lampes torche électrique, médicaments, clés et papiers importants, assurance, CI, actes notariés, chargeur).

ALERTE ORANGE CYCLONIQUE (PRÉPAREZ-VOUS -24h menace)



Fermez les portes et les volets et rentrez les objets susceptibles d'être emportés (échafaudages, mobilier de jardin, objets divers). Renforcez les structures des bâtiments.



Organisez un stockage de nourriture et de matériels divers.



Protégez vos embarcations nautiques en respectant les consignes délivrées par la capitainerie

PENDANT – PROTÉGEZ-VOUS

ALERTE ROUGE CYCLONIQUE (Protégez-vous Préavis -3h)



Rejoignez rapidement un abri sûr hors zone inondable. Faire connaître le choix de votre abri à votre entourage et vous y tenir.

ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE (Confinez-vous Préavis -3h)



Restez confiné à l'intérieur d'un lieu sûr. Ne sortir sous aucun prétexte.



Réfugiez-vous avec votre sac d'urgence, dans la pièce la plus sûre de votre habitation et veillez à vous éloigner des baies vitrées et fenêtres.



Attendez impérativement les consignes diffusées sur les radios avant d'envisager tout déplacement.



N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.

APRÈS – RESTEZ PRUDENTS

SAUVEGARDE CYCLONIQUE (Restez prudents)



Restez éloigné des radiers, points bas, des ravines, bras ou cours d'eau et des pentes abruptes.



Ne touchez pas les fils électriques et téléphoniques rompus et tombés à terre.



Prenez garde aux chutes d'objets et glissement de terrain.



Assistez les voisins et prévenez les secours en cas de besoin.



N'utilisez pas de bougies pour rentrer dans des bâtiments vacants.



LE RISQUE VOLCAN

Un volcan est **un relief terrestre ou sous-marin qui se forme lorsque du magma** (mélange de roche en fusion (lave), de gaz et d'éléments solides (cristaux) est émis à la surface de la Terre. On en dénombre 600 en activité sur terre et plus de 700 au fond des mers.

Certains volcans peuvent être considérés comme éteints tandis que d'autres <<dorment>> c'est à dire que leur activité peut reprendre.

On distingue différents risques selon le type d'éruption rencontrée :



> **Eruption effusive :**
Coulée de lave fluide
pouvant atteindre les 1200°C



> **Eruption explosive :**
Nuée ardente pouvant atteindre les 100km/h
Coulées pyroclastiques Emission de Gaz /Cendres

La Réunion n'a été sujette quasiment qu'aux éruptions effusives, qui laissent du temps aux rares populations concernées pour s'abriter.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Soyez attentif aux directives de la préfecture via les médias.



Envisagez une évacuation préventive. Préparez les équipements nécessaires (médicaments, papier d'identité etc.)



Prévoyez plusieurs masques anti-poussières et casques.

PENDANT



Ecoutez les consignes données par les autorités via radio.



Respirez à travers un linge humide ou un masque si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres.



Ne vous réfugiez pas dans le fond des vallées ou dans les sous-sol.



Quittez la zone menacée et rejoignez les points de ralliement et d'évacuation (endroit abrité et solide)



Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

APRES



Restez à l'écoute des consignes.



Évitez de s'éloigner de son domicile sauf cas contraire (selon autorité).



Ne buvez pas de l'eau du robinet souvent empoisonnée par les gaz et les cendres volcaniques.



Enlevez dès que possible, les dépôts de cendre volcanique sur les toits des maisons.



Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de grande sécheresse.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



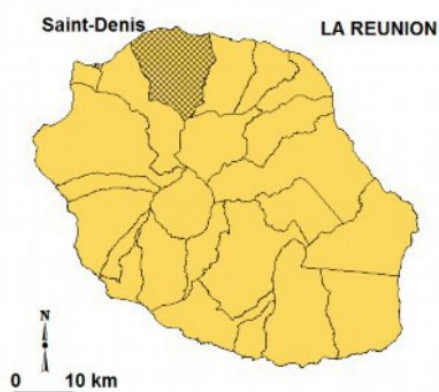
Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Secteur Mont-Vert/ les berges verticales et friables des ravines, bras ou rivières et du littorale.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Zonage réglementaire dans les DROM-COM



Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas**.



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement**.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous

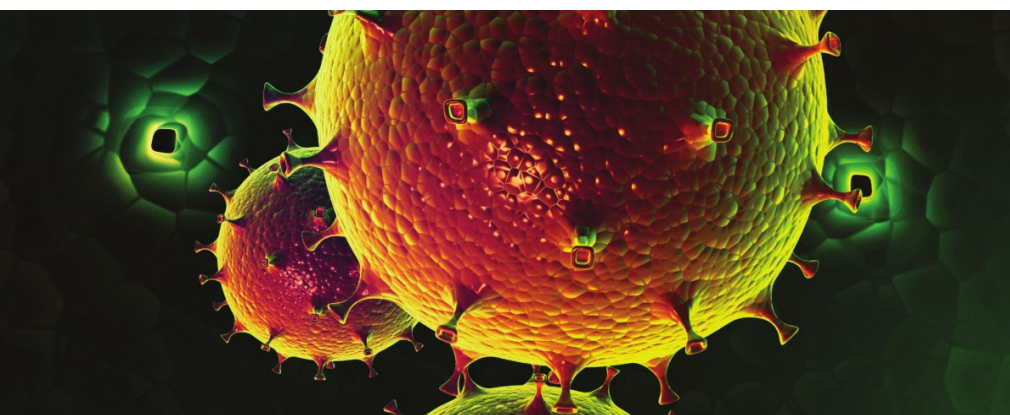
rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

LES SECTEURS EXPOSÉS

Les zones proches des voiries (RN, RD, boulevards, Avenues...) permettant la desserte des stations services et industries utilisant ou fabriquant les produits dangereux.



LE RISQUE VIRAL

Le risque d'épidémie ou épizootie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme .

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher beaucoup de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19 Chikungunya).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène de l'ARS (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique, nettoyage des cours, etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés s'ils sont contagieux. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



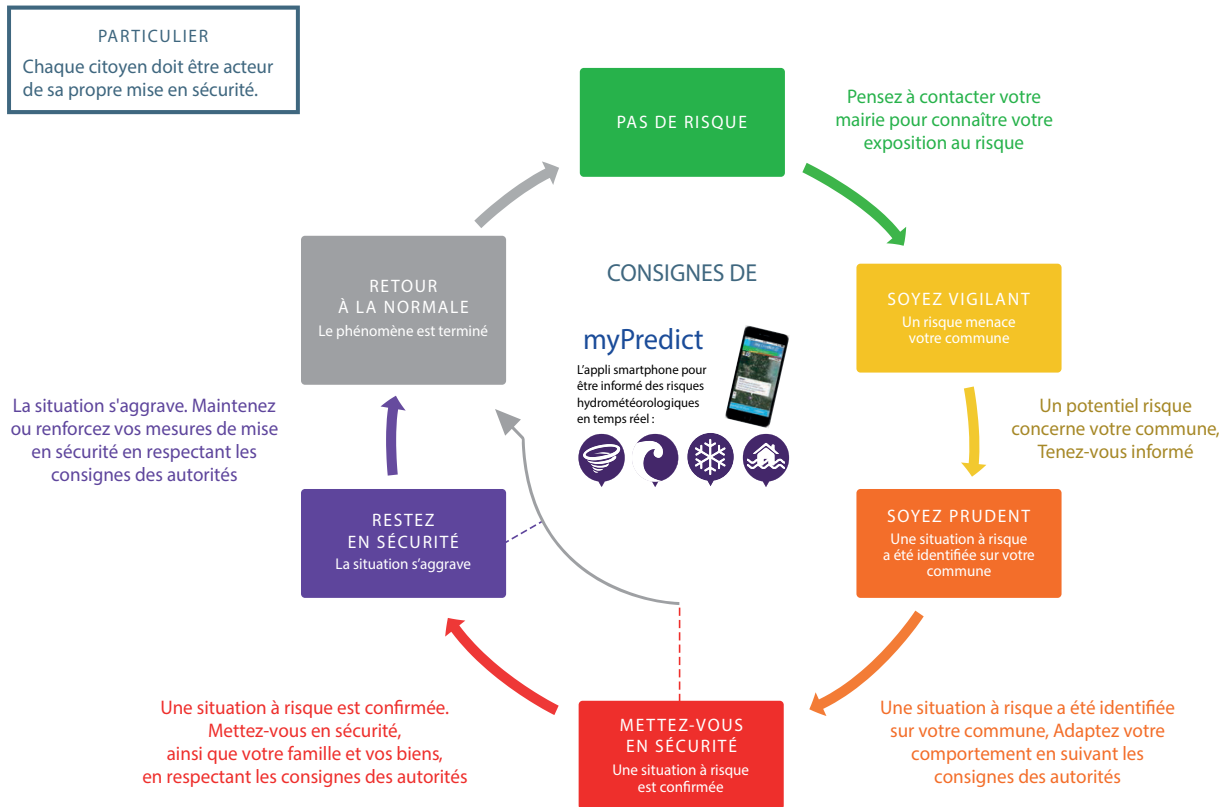
Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée, usez d'insecticides.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT



J'AGIS POUR MA SÉCURITÉ

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>



LES DEMARCHES D'INDEMNISATION

